

Service Etat Civil  
Hôtel de Ville  
137, Bd Cavalier - BP 70001  
83487 PUGET-SUR-ARGENS cedex

Tél. : 04.94.19.67.00

Email : etatcivil@mairie-puget-sur-argens.com

*Cadre réservé à l'administration*  
Mariage prévu le : .....  
à .....h.....

*Cadre réservé à l'administration*  
Publication(s) :  
  
Affichée le : .....  
Adressée le : .....  
à : .....  
CNO reçu le .....



## DOSSIER DE MARIAGE

Le dossier de mariage complet est à déposer par les deux futurs époux au minimum 2 mois avant la date du mariage et jusqu'à 1 an calendaire en amont. Les futurs époux doivent obligatoirement être présents lors du dépôt du dossier. Le dépôt se fait sans rendez-vous, sur les horaires d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier doivent comporter les originaux et leurs photocopies réalisées par les futurs époux.

Si l'officier d'état-civil requiert l'audition des futurs conjoints (notamment lorsque l'un d'eux est de nationalité étrangère), la date définitive du mariage ne sera fixée qu'à l'issue de cette audition.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :

Service Etat-civil

Horaires de réception :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16 h 30



Le Maire et les conseillers municipaux de Puget-sur-Argens souhaitent aux futurs époux et à leurs convives une très belle cérémonie ainsi que leurs meilleurs vœux de bonheur.

- **Pièces à fournir**

	Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux (datant de moins de 3 mois)
	Justificatif de domicile (facture, quittance...) au nom des futurs époux de moins de 3 mois
	Pièce d'identité des futurs époux en cours de validité
	Pièces d'identité des témoins en cours de validité (photocopies)
	Eventuellement : Contrat de mariage (attestation du notaire)
	Autres pièces spécifiques : enfants en commun, veuvage, nationalité étrangère... (voir page 2 et 3 du dossier)

**A noter :**

- Si vous êtes divorcé(e) ou avez été PACSÉ(E) d'une précédente union : Assurez-vous que la mention de divorce / Dissolution de PACS apparaisse bien sur votre acte de naissance
- Si vous êtes PACSÉS avec votre futur époux(se) : Le mariage met automatiquement fin au PACS

- **Pièces à fournir spécifiques**

**Enfants en commun nés avant le mariage**

	Copie intégrale des actes de naissance de chacun des enfants (datée de moins de 3 mois)
--	---

**Veufs**

	Copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint
--	--

**Majeur protégé**

	Si curatelle : autorisation écrite du curateur accompagnée de sa pièce d'identité en photocopie. Si tutelle : autorisation du juge des contentieux de la protection
--	---

**Répertoire Civil**

	Demander le justificatif du répertoire civil au Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance de l'intéressé
--	---

- **Pièces complémentaires à fournir si l'un des futurs époux est étranger**

**LES DOCUMENTS RÉDIGÉS EN LANGUE ÉTRANGÈRE  
DOIVENT ÊTRE TRADUITS PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTÉ  
ET ÊTRE DATÉS DE MOINS DE 6 MOIS AU MOMENT DU DÉPÔT DE DOSSIER**

	Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois
	Pièce d'identité en cours de validité (titre de séjour, passeport...)
	Certificat de coutume (à demander au Consulat)
	Certificat de célibat (à demander au Consulat)

**Selon votre pays d'origine , des documents ou démarches supplémentaires peuvent vous être demandés. Merci de contacter votre consulat ou l'état civil pour plus de précisions. Parmi les pays concernés (liste non exhaustive) : Maroc, Tunisie, Algérie, Philippines, Mali ....**

**La liste des documents à fournir change également si vous êtes réfugié politique ou apatriide. Merci de contacter l'OFPRA ou l'état civil pour plus de précisions.**



## • FICHES DE RENSEIGNEMENTS RELATIVES AUX ÉPOUX

NOM : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....

à (Ville de naissance + département) : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Tél. portable : .....

\* Célibataire -Veuf le..... -Pacsé le..... -Divorcé le.....

Domicile (adresse complète) : .....

FILS(LLE) de (NOM et Prénoms du père) : .....

Décédé :        oui    -non\*              Profession : .....

Domicile (adresse complète) : .....

ET de (NOM DE JEUNE FILLE et Prénoms de la mère) : .....

Décédé :        oui    -non\*              Profession : .....

Domicile (adresse complète) : .....

\*rayer la mention inutile

## • FICHES DE RENSEIGNEMENTS RELATIVES AUX ÉPOUX

NOM : ..... Prénom(s) : .....

Né(e) le : .....

à (Ville de naissance + département) : .....

Nationalité : .....

Profession : .....

Tél. portable : .....

\* Célibataire -Veuf le..... -Pacsé le..... -Divorcé le.....

Domicile (adresse complète) : .....

FILS(LLE) de (NOM et Prénoms du père) : .....

Décédé :        oui    -non\*              Profession : .....

Domicile (adresse complète) : .....

ET de (NOM DE JEUNE FILLE et Prénoms de la mère) : .....

Décédé :        oui    -non\*              Profession : .....

Domicile (adresse complète) : .....

\*rayer la mention inutile

• **FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU MARIAGE**

**Contrat de mariage**

Oui       Non

Nom du notaire : .....

Adresse du notaire : .....

**Enfants en commun**

Oui       Non

Nom-Prénom .....  
né(e) le ..... à .....

**Veuillez indiquer l'adresse future du domicile conjugal :**

.....

**Mariage religieux**

Oui       Non

Le ..... à ..... H ..... Ville .....

## Alliances et échanges de vœux

Échange des alliances en mairie :  Oui  Non

Si oui, avec échange de vœux :  Oui  Non

### **Informations quant à la diffusion de musique et au nombre d'invités**

Nombre d'invités estimés : .....

Nous souhaitons la diffusion d'un extrait musical :  Oui  Non

La bande son sera lancée :  En début de cérémonie  En fin de cérémonie

A noter : C'est à vous d'apporter le matériel nécessaire pour la musique (enceintes, téléphone...).

### **Élu sollicité (éventuellement)**

## Souhaits particuliers

**(Attachments avec la ville de Puget-sur-Argens, particularités familiales ou personnelles, motivations et attentes quant à la célébration qui pourraient être brièvement évoquées par l'élu lors de la cérémonie)**

.

## ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) (nom et prénoms).....

Né(e) le.....

à..... Département de naissance : .....

Certifie sur l'honneur,

1°  Être célibataire  Ne pas être remarié(e) (si mariage lors d'une union précédente)

2°  Être domicilié(e) à .....

**Ou**

Que les parents du futur ou de la future sont domiciliés à Puget-sur-Argens depuis le .....

A Puget-sur-Argens, Le .....

(Signature)

Je soussigné (e) (nom et prénoms).....

Né(e) le.....

à..... Département de naissance : .....

Certifie sur l'honneur,

1°  Être célibataire  Ne pas être remarié(e) (si mariage lors d'une union précédente)

2°  Être domicilié(e) à .....

**Ou**

Que les parents du futur ou de la future sont domiciliés à Puget-sur-Argens depuis le .....

A Puget-sur-Argens, Le .....

(Signature)

• **LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE**

**1er TÉMOIN**

Prénom(s)..... Nom.....

Né(e) le..... à (Ville + Département).....

Profession ..... Domicile : .....

**2ème TÉMOIN**

Prénom(s)..... Nom.....

Né(e) le..... à (Ville + Département).....

Profession : ..... Domicile : .....

**3ème TÉMOIN (facultatif)**

Prénom(s)..... Nom.....

Né(e) le ..... à (Ville + Département).....

Profession : ..... Domicile : .....

**4ème TÉMOIN (facultatif)**

Prénom(s)..... Nom.....

Né(e) le..... à (Ville + Département).....

Profession : ..... Domicile : .....

**A noter :**

- Les témoins doivent être au minimum deux, et au maximum quatre
- Ils doivent avoir au moins 18 ans le jour de la célébration du mariage
- Ils doivent pouvoir comprendre et parler le français
- Ils doivent être en capacité de signer

## • CHARTE POUR UNE CÉRÉMONIE DE MARIAGE RÉUSSIE

Madame, Monsieur,

La municipalité sera particulièrement heureuse de vous accueillir à la salle des mariages de l'hôtel de ville de Puget-sur-Argens pour la célébration de votre union.

Le caractère festif et convivial de cet évènement doit toutefois s'accorder avec la solennité due à la cérémonie du mariage civil et le rappel d'un certain nombre de règles est nécessaire pour le respect de tous.

Cette charte vous permettra, ainsi qu'à vos proches, de profiter pleinement de cette cérémonie. C'est pourquoi il est obligatoire d'informer vos invités des recommandations qui suivent.

### 1- ACCÈS PARKINGS

Le stationnement des véhicules se fait sur le parking attenant à l'hôtel de ville. Si les places de stationnement ne suffisent pas, vous trouverez à proximité du lieu de la cérémonie des parkings gratuits (place de Paix, place Armand Fallières, parking de la Gare...).

Le stationnement, hors emplacement autorisé, donnera lieu à verbalisation et mise en fourrière.

Pour des raisons de sécurité publique, l'usage de quads et de motos cross non homologués est interdit.

### 2- ACCÈS A L'HOTEL DE VILLE

La salle des mariages se situe au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les futurs mariés, leurs témoins ainsi que le public sont invités à se rassembler sur le parvis de l'hôtel de ville au minimum 15 minutes avant l'horaire fixé. Il est en effet impératif de respecter l'heure de la cérémonie afin de ne pas pénaliser le déroulement des différentes cérémonies prévues le même jour.

En cas de retard, le déroulement des différentes célébrations de mariage prévues dans la journée tiendra compte en priorité de l'horaire planifié afin de ne pas perturber les autres cérémonies. Le cas échéant, le mariage des futurs époux arrivés en retard pourra ne pas être célébré. Ils assumeront les conséquences du non-respect de ces dispositions.

### 3- DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Le principe de neutralité doit être respecté. Nous vous rappelons que la dissimulation du visage dans un espace public est interdite en application de la loi du 11 octobre 2010.

L'aspect solennel du mariage civil requiert l'attention de l'assemblée. La lecture des articles du code civil et le recueil du consentement des époux doivent pouvoir être entendus distinctement.

Le déploiement de drapeaux ou banderoles est interdit aux abords et dans l'enceinte de l'hôtel de ville.

Les chants, cris, cornes de brume ou autres manifestations sonores excessives sont interdits.

En cas de comportements démonstratifs trop bruyants, de risques avérés et immédiats de trouble à l'ordre public, le Maire ou l'Officier d'État Civil qui célèbre le mariage suspendra la cérémonie en application des articles L 2122-24 et L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à rappeler par ailleurs que l'hôtel de ville est la maison de la république. Elle incarne donc des valeurs et des symboles. C'est un espace de droits, de devoirs et de respect.

#### 4- FIN DE CÉRÉMONIE

Il est demandé aux époux et leurs invités de quitter l'enceinte de la mairie afin de ne pas retarder les mariages suivants.

Les jets de riz sont interdits dans le hall d'accueil ou sur le parvis pour éviter toute chute ou accident. Les jets de pétales ou les bulles sont quant à eux autorisés sur le parvis.

L'usage de klaxons, cornes de brume, pétards, fumigènes... est totalement interdit.

L'obstruction à la circulation urbaine par le cortège est interdite et constitue une infraction au code de la route, répréhensible par la police municipale ou de gendarmerie.

Toute dégradation du mobilier urbain et nettoyage de salissures occasionnées par des projections excessives de confettis ou autres seront facturés aux mariés

**TOUT MANQUEMENT À L'UNE DE CES DISPOSITIONS EST PASSIBLE D'UNE VERBALISATION**

#### ENGAGEMENT DES MARIÉS :

- Les futurs mariés s'engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les usagers et les riverains de l'Hôtel de Ville, espace de droits, de devoirs et de respect.
- Ils s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que les règles de bonne conduite soient respectées par l'ensemble des invités pour la réussite de la cérémonie.
- Ils acceptent, en cas de non-respect des termes de cette charte, d'en assumer toutes les conséquences administratives et financières, le cas échéant.

**Signature des futurs époux (précédée de la mention "lu et approuvé")**